

DELIBERATION N° 2015/352

Autorisant le Maire à signer le contrat relatif à l'achat de fournitures scolaires et administratives des écoles publiques de la Ville de Dumbéa pour l'année 2016 et ses avenants éventuels

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 5 novembre 2015,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération 136/CP modifiée du 1<sup>er</sup> mars 1967,

VU la note explicative de synthèse n° 2015/87 du 5 octobre 2015,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 27 octobre 2015,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

D'autoriser le Maire à signer le contrat relatif à l'achat de fournitures scolaires et administratives des écoles publiques de la Ville de Dumbéa pour l'année 2016, et ses avenants éventuels dès lors que ces derniers n'ont pas pour effet de modifier l'équilibre économique du contrat.

ARTICLE 2 /

Sous réserve de l'inscription des crédits, les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 011, intitulé « Charges à caractère général », articles 6064 et 6067, du budget de fonctionnement de la Ville de l'année 2016 pour un montant estimé à :

Lot 1 : minimum 15 millions - maximum 17 millions

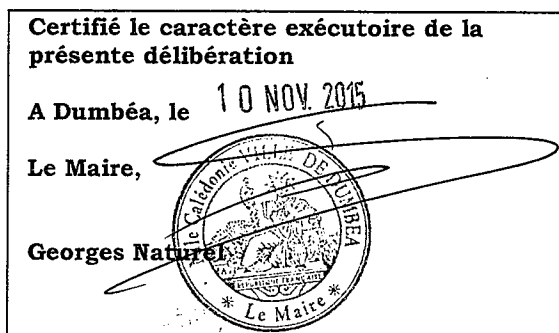
Lot 2 : minimum 2 millions - maximum 3 millions

ARTICLE 3/

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de 3 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4/

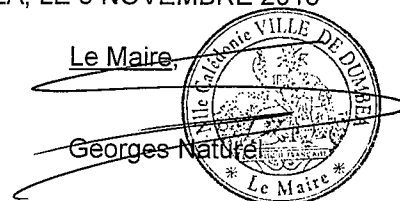
Le Maire et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 5 NOVEMBRE 2015

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 5 NOVEMBRE 2015



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.G	-	1
AFFICHAGE	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	2
SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE	-	1
DIRECTION ADM. ET FINANCIERE	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1